

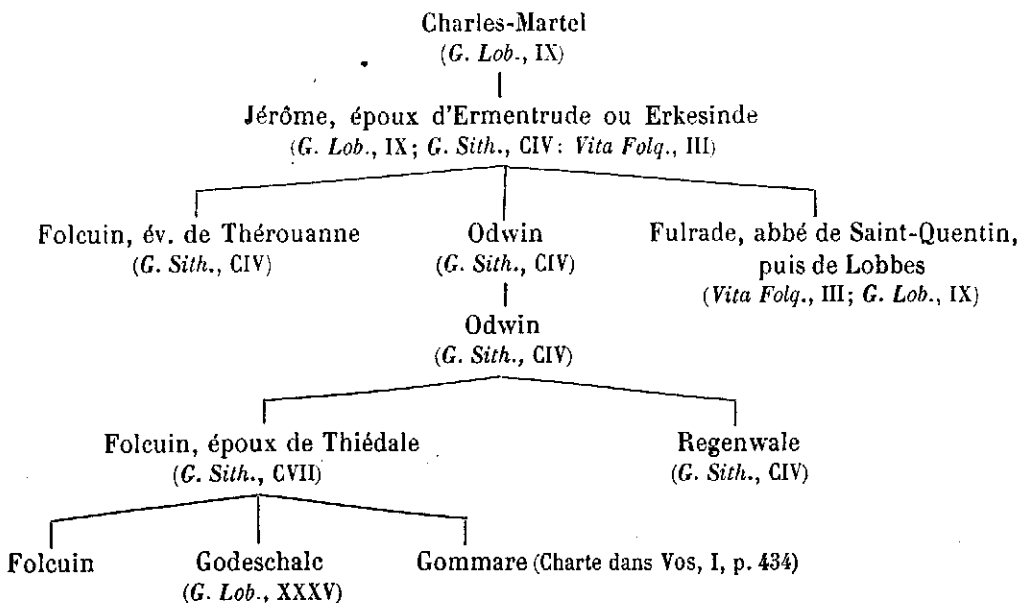
III. — FOLCUIN.

13. *Folcuin avant son arrivée à Lobbes.* — Folcuin naquit en Lotharingie ⁽¹⁾ vers 935 ⁽²⁾. Sa famille était noble et d'origine carolingienne ⁽³⁾. Elle avait compté parmi ses membres un évêque de Théroouanne, appelé aussi Folcuin, lequel était mort en 855 et fut enterré au monastère Saint-Bertin de Sithiu, aujourd'hui Saint-Omer ⁽⁴⁾. Trois quarts de siècle plus tard, le 1^{er} novembre 928, ses petits-neveux Folcuin et Regenwale, le père et l'oncle de notre Folcuin, firent l'élévation de ses restes ⁽⁵⁾. Vingt ans après cette cérémonie, Folcuin et son épouse Thiédale amenèrent au même monastère le jeune Folcuin, leur fils, qui fut admis comme oblat, le 22 novembre 948 ⁽⁶⁾. Les études étaient florissantes à Sithiu; l'enfant fit son éducation sous le chanoine saxon Odold, qui avait la direction de l'école ⁽⁷⁾. Employé à la rédaction des actes de l'abbaye ⁽⁸⁾, Folcuin paraît

(1) *Gesta abb. Sithiensium*, chap. CIV et CVII; *Gesta abb. Lob.*, chap. XXXV.

(2) Il était encore jeune en 947 (*Vita Folquini*, prologue) et en 962 (*Gesta abb. Sith.*, chap. CXI), même en 963 (*Gesta abb. Lob.*, chap. XXVIII). Cependant il était déjà dans les ordres en 961 (*Gesta abb. Sith.*, chap. CX).

(3) Voici sa généalogie, d'après les renseignements que nous fournissent ses écrits :



(4) *Gesta abb. Sith.*, chap. LXII; *Vita Folquini*, chap. X.

(5) *Gesta abb. Sith.*, chap. CIV; *Vita Folquini*, chap. XIII.

(6) *Gesta abb. Sith.*, chap. CVII.

(7) *Ibid.*, chap. CVIII.

(8) « Folcuin levita et monachus subscripsit », écrit-il au bas d'une charte (*Gesta abb. Sith.*, chap. CX).

s'être occupé surtout des archives de Saint-Bertin, dont, en 961-962, il fit un recueil sous le titre de *Gesta abbatum Sithiensium* ⁽¹⁾. Dans les notices dont il encadre ses documents, il n'oublie pas de rappeler le souvenir de son parent Folcuin de Thérouanne. Plus tard, il développa les renseignements qu'il possédait et composa sur la vie de saint Folcuin une biographie complète et indépendante ⁽²⁾, qui ne présente d'intérêt pour nous que par les détails qu'elle contient sur la jeunesse de son auteur. A l'époque où Folcuin écrivit ce second ouvrage, il avait déjà quitté Sithiu pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Lobbes, d'après le choix que l'évêque Éracle avait fait de lui.

14. *Folcuin, abbé de Lobbes.* — En rendant à l'abbaye de Lobbes son indépendance, Éracle voulait promouvoir la discipline et les études. Pour que ce but fût atteint, il fallait veiller à revêtir de la dignité abbatiale des hommes aussi distingués par leur savoir que par leur piété. Le choix d'Éracle s'était fixé une première fois sur Alétran; il n'y a pas de doute que les qualités, le savoir, l'éloquence du candidat ne déterminèrent les préférences de l'évêque ⁽³⁾. Cinq ans plus tard, Alétran mourut, le 3 novembre 965 ⁽⁴⁾; il fallut de nouveau songer à faire une élection répondant aux desseins de l'évêque. Folcuin était du pays; il y avait ses parents; Éracle le connaissait probablement. Le mérite littéraire du jeune moine de Saint-Bertin fut sans doute auprès de lui sa meilleure recommandation ⁽⁵⁾. Sa nationalité d'origine,

(1) Texte complet avec les chartes, publié par GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, dans *Collection des Cartulaires de France*, 1840, t. III. Texte sans les chartes, publié dans MGH. SS., t. XIII, pp. 600 et suiv., par HOLDER-EGGER, qui rend à l'ouvrage le titre que l'auteur lui donne dans le prologue et dans l'épilogue.

(2) Publiée par MABILLON, *AA. SS. O. S. B.*, saec. IV, pars I, pp. 588 et suiv.; MIGNE, *P. L.*, t. CXXXVII, col. 533 et suiv.; HOLDER-EGGER, *MGH. SS.*, t. XV, pp. 424 et suiv.

(3) *Gesta abb. Lob.*, chap. XXVII.

(4) *Ibid.*

(5) L'identité de Folcuin de Sithiu et de Folcuin de Lobbes a été niée par Mabillon, les auteurs de l'*Histoire littéraire* et Guérard. Elle a été défendue par Pertz, lors de sa publication de la *Chronique de Lobbes*, en 1844; son opinion a été suivie par Vos. Enfin Holder-Egger, dans *NA.*, en 1880, a réfuté définitivement la distinction des deux personnages. Il a été suivi par Wattenbach à partir de sa 5^e édition de *Deutschlands Geschichts-*

la noblesse de sa famille, qui d'ailleurs avait déjà fourni un abbé, saint Fulrade, au monastère de Lobbes, achevèrent de désigner Folcuin aux préférences d'Éracle. En présence de l'empereur Otton I^{er}, de toute la cour d'Allemagne et d'une grande multitude de peuple, le nouvel élu reçut la bénédiction abbatiale à Cologne, le 25 décembre 965, des mains d'Ingeran, archevêque de Cambrai (1).

Holder-Egger pense que les moines virent d'un mauvais œil élever à leur tête un étranger et qu'ils concoururent à contre-cœur à l'acte d'élection (2). Si nous examinons à ce point de vue le récit de la malheureuse affaire de Rathier, nous y trouvons la confirmation de cette conjecture. D'après ce que Folcuin nous raconte lui-même de cet épisode de sa vie, Rathier, pourvu par lui, lors de son exil, du petit monastère de Saint-Ursmér à Heigne, du prieuré de Wallers et des villages de Strée et de Gozée, montra peu de gratitude envers son bienfaiteur. Folcuin l'accuse de lui avoir dressé des embûches à l'instigation de plusieurs : « ipse locum nostrum semper exsecrans, abbati insidias machinabatur, instigantibus eum ad hoc nonnullis (3) ». Ces instigateurs ne pouvaient être que des moines de Lobbes, qui probablement gardaient rancune à l'étranger de sa promotion à la dignité abbatiale. Folcuin dut, en 974, céder sa place; telle était, dit-il, la volonté d'Éracle. Mais la situation changea à l'avènement de Notger, le 23 avril 972. Le nouvel évêque chargea Werinfrid, abbé de Stavelot, et Heribert, abbé de Saint-Hubert, de procéder à une enquête; il soumit l'affaire à un jugement, dont la décision fut favorable à Folcuin. Tandis que Rathier se retirait à Aulne, l'abbé légitime fut rétabli sur son siège, et l'évêque le réconcilia avec ses frères : « fratres abbati reconciliat ». L'intervention de l'évêque pour opérer cette réconciliation est une preuve de l'opposition des moines contre l'autorité de leur abbé. Il est probable qu'ils lui gardèrent encore

quellen. Les auteurs de la *Biographie nationale* semblent ignorer ces démonstrations; ils ne disent mot de la controverse et donnent séparément les deux biographies, en se bornant à citer comme références GUÉRARD et l'*Histoire littéraire*.

(1) *Gesta abb. Lob.*, chap. XXVIII.

(2) NA., t. VI, p. 418.

(3) *Gesta abb. Lob.*, chap. XXVIII.

du ressentiment, car après les nombreux travaux que nous verrons Folcuin accomplir pour le bien de son abbaye, on ne peut guère expliquer autrement l'accusation de négligence portée contre lui dans la gestion de sa charge (1).

Folcuin resta vingt-cinq ans à la tête de l'abbaye de Lobbes. Il en défendit les possessions et les droits (2), et fit régler légalement, par l'évêque Notger, l'existence propre de l'abbaye, telle qu'Éracle l'avait établie en fait quelques années auparavant (3). Il obtint de l'empereur Otton II et du pape Jean XIII la confirmation des privilèges de Lobbes et l'établissement d'un chapitre dans l'église supérieure de Saint-Ursmer (4). Enfin, il employa tous ses soins à relever le monastère dévasté par les Hongrois. Sous la protection

(1) A la mort de Folcuin, les moines de Lobbes s'adressèrent aux évêques de Cambrai et de Liège. Ils les supplient de mettre à leur tête un abbé véritable, « qui hoc sit quod dicatur », et ils se plaignent d'avoir été « diutissime rectoris solliciti diligentia privati ». (*Gesta pontif. Cameracensium*, liv. I, chap. CV, dans MGH. SS., t. VII, p. 445.)

(2) Particulièrement dans l'affaire des Bancroix ou aumônes que soixante-douze paroisses apportaient processionnellement au monastère le jour de Saint-Marc. Vingt-huit voulurent s'en exempter au profit d'églises plus rapprochées, telles que Fosses et Nivelles. Folcuin réclama, et le 25 août 980, il obtint de Notger une sentence d'excommunication contre les paroisses qui seraient infidèles à acquitter cette redevance. La charte est éditée dans un placard intitulé : *Institutio supplicationum generalium quae vulgo Bancroices vocantur ad limina apostolorum et earum translatio ad ecclesiam monasterii S. Petri Lobbiensis apostolicae sedi immediate subjecti*. Mons, 1706. La même charte est publiée par Vos, t. I, p. 433. M. Bormans a publié dans CRH., 2^e série, t. VIII, pp. 313 et suiv., d'après un manuscrit de la ville de Namur, une pièce dans laquelle un moine de Lobbes raconte, probablement dès le XII^e siècle, l'origine des Croix et particulièrement du pèlerinage de Lobbes. Voir aussi sur les Bancroix : HACHEZ, *Le pèlerinage des croix à l'abbaye de Lobbes*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 85.

(3) *Gesta abb. Lob. contin.*, chap. I, dans MGH. SS., t. XXI, p. 308.

(4) Diplôme d'Otton II de 973 dans MIR. et FOPP., *Op. dipl.*, t. III, p. 296; Vos, t. I, p. 431. Cf. STUMPF, *Reichskanzler*, n. 601. Voir : *Gesta abb. Lob. contin.*, chap. I; *Ann. Laubienses*, ad a. 972 : « Immunitas ecclesiae nostrae ab Ottone II renovatur et anno sequenti a Johanne papa confirmatur ». La date de 972 est certainement fautive et contraire au diplôme ci-dessus. D'ailleurs l'empereur Otton I^{er} n'est mort que le 7 mai 973. Une autre difficulté vient de ce que le pape Jean XIII est mort le 6 septembre 972 et a eu pour successeur Benoît VI. Il ne peut donc pas avoir confirmé les immunités de Lobbes en 973 ou 974. Vos (I, 436) reproduit une bulle d'un autre pape Jean (Jean XV) relative à cet objet, mais cette bulle est datée de la quinzième année du pontificat de ce pape, c'est-à-dire de l'année 999, postérieure à Folcuin.

de Notger, il ajouta de nouveaux bâtiments à ceux qui existaient, releva de ses ruines l'église Saint-Paul, enrichit l'église majeure de nombreux ornements ⁽¹⁾, fit faire de nouvelles cloches et accrut le nombre des livres qui composaient la bibliothèque. Il nous donne sur ces travaux importants des détails qui ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire des arts industriels ⁽²⁾ et pour celle de l'archéologie religieuse dans notre pays ⁽³⁾.

(1) Il y avait à Lobbes trois églises, mentionnées par Folcuin dans sa chronique : l'église majeure ou abbatiale, l'église Saint-Ursmér et l'église Saint-Paul.

L'église majeure, rebâtie par saint Ursmér sur l'emplacement de l'ancienne chapelle construite par saint Landelin (*Gesta abb. Lob.*, chap. I), fut d'abord dédiée aux saints Pierre et Paul et aux saints apôtres (*Ibid.*, chap. IV). En 901, elle fut reconstruite dans de plus grandes dimensions et consacrée par l'évêque-abbé Etienne et par Dodilon, évêque de Cambrai (*Ibid.*, chap. XVIII). Elle fut attaquée par les Hongrois mais sauvée de la dévastation (*Ibid.*, chap. XXV).

L'église Saint-Ursmér, d'abord dédiée à Notre-Dame, fut construite par saint Ursmér sur le sommet de la montagne qui s'élevait à côté du monastère ; elle devait servir de cimetière aux fidèles et d'oratoire pour les femmes (*Ibid.*, chap. IV). Les corps de saint Ursmér et de saint Ermin furent plus tard transportés dans cette église (*Ibid.*, chap. XXV), qui s'appela Saint-Ursmér. Elle fut assiégée par les Hongrois, mais sauvée miraculeusement (*Ibid.*).

Quant à l'église Saint-Paul, bâtie dans l'enceinte du monastère, nous voyons au chapitre XXV qu'elle fut incendiée par les Hongrois, et au chapitre XXIX qu'elle fut restaurée par Folcuin.

(2) Voir, au chapitre XXIX, la description des travaux exécutés pour amener l'eau jusqu'à l'entrée du réfectoire.

(3) Remarquons spécialement la mention de deux antependiums en argent placés dans l'église abbatiale : « Cujus altaris tabulam, quia nulla erat, fecit argenteam... cui (altari sanctae Crucis) et tabulam argenteam anteposuit ». On peut rapprocher ces textes d'autres passages signalant ailleurs des ornements du même genre. Nous voyons, par le *Gesta Pontificum Cameracensium*, livre I, chap. LXV, que l'évêque Dodilon, contemporain de Folcuin, fit placer aussi un antependium en argent à l'autel de l'église Notre-Dame de Cambrai : *tabulam altaris argenteam*. L'auteur du XI^e siècle qui écrivit le chapitre X du second livre des *Miracles de saint Remacle* décrit la riche ornementation en argent dont les moines de Stavelot rehaussèrent l'antependium d'un autel, à une époque qu'il ne désigne pas : « ante quandam aram tabula ingens erat vestienda ». Au commencement du XII^e siècle, l'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert* nous apprend (éd. ROBAULX DE SOUMOV, chap. XXVIII) que l'abbé Thierry I^{er} (1033-1086) acheva un antependium en or pour le maître-autel, *tabulam auream ante majus altare*, dont le travail avait été commencé sous l'abbé Albert (1027-1033).

D'autres œuvres artistiques furent exécutées sous Folcuin : l'aigle du pupitre destiné au chant de l'évangile et le ciborium de l'autel principal avec ses peintures.

L'activité administrative de Folcuin n'est pas son seul mérite. Sa charité envers les malheureux était remarquable et nous est un indice de ses autres vertus. Le continuateur de la *Chronique de Lobbes* rapporte que ce fut lui qui introduisit au monastère la coutume de donner chaque jour la nourriture à trois pauvres et d'en vêtir chaque année un grand nombre par les soins du moine préposé à la distribution des aumônes. La science était chez Folcuin à la hauteur de la vertu; nous le verrons mieux par l'examen de ses écrits. Son savoir le mit en rapport avec les hommes les plus distingués de son temps, comme l'archevêque de Reims Adalbéron, le protecteur de Gerbert (1). Il n'y a pas à douter qu'avec de tels talents et de telles vertus il ne contribuât puissamment au progrès des études et à la bonne organisation de l'école monastique.

Folcuin mourut à Lobbes, le 16 septembre 990. Il fut enterré dans la partie septentrionale de l'église Saint-Ursmér, à côté de l'évêque Rathier. On plaça sur son tombeau une épitaphe dans laquelle on célébrait la noblesse de sa naissance, son savoir et sa vertu (2).

15. *Gesta abbatum Lobiensium*. — L'œuvre de Folcuin la plus importante pour nous est sa *Chronique de Lobbes*, écrite au temps de l'archevêque de Reims Adalbéron, qui mourut au mois de janvier 990 (3). Pertz place vers 980 la date de composition de cet ouvrage.

Folcuin était bien préparé au travail qu'il voulait entreprendre sur l'histoire des abbés de son monastère. Amateur d'archives, habile à les utiliser (4), il avait compulsé les chartes et manuscrits de l'abbaye (5). On constate qu'il possédait d'autre part une exacte connaissance des faits de l'histoire générale. Il était parvenu à toute la maturité de son intelligence et avait pu se livrer à des lectures très étendues. Il cite ou utilise d'anciens

(1) *Gesta abb. Lob.*, chap. VII.

(2) « Celebs Fulquinus requiescit hic tumulatus. — Nobilitate cluens, abbatibus nomine gliscens. — Divinis satagens, humana sophismata callens. — Cujus peccatis veniam lector petat omnis. » Voss, *Lobbes*, t. I, p. 305.

(3) MGH. SS., t. IV, pp. 52 et suiv. Édition reproduite par Migne, P. L., t. CXXXVII, pp. 545 et suiv., et par Alexandre, *Société des bibliophiles liégeois*, publication n° 26.

(4) Voir pp. 103-104.

(5) *Gesta abb. Lob.*, chap. III, VI, XV.

martyrologes ⁽¹⁾, des diptyques contenant les noms des évêques de Reims, qui lui furent communiqués par Adalbéron ⁽²⁾, des catalogues renfermant les noms des abbés du monastère ⁽³⁾, des inscriptions relevées sur les tours et sur les cloches ⁽⁴⁾, le polyptique de l'abbaye ⁽⁵⁾, les *Annales d'Eginhard* et les *Annales* continuées à Lobbes ⁽⁶⁾, les *Vies de saint Ursmer et de Saint Ermin*, par l'abbé Anson ⁽⁷⁾, la *Vie de saint Amand* ⁽⁸⁾, la *Vie de saint Lambert* et les autres œuvres de l'évêque Étienne ⁽⁹⁾, l'*Histoire de Reims*, de Flodoard ⁽¹⁰⁾, le *Gesta Francorum* ⁽¹¹⁾, les œuvres d'Eginhard ⁽¹²⁾, la *Vie de saint Brunon*, par Ruotger ⁽¹³⁾, les œuvres de Rathier ⁽¹⁴⁾. Il ne néglige pas de consulter la tradition ⁽¹⁵⁾.

Folcuin fait preuve de connaissances en philosophie ⁽¹⁶⁾, en Écriture sainte ⁽¹⁷⁾, en littérature classique ⁽¹⁸⁾. Anson faisait simplement dériver le nom de Lobbes de celui d'un ruisseau voisin. Folcuin est le premier auteur qui tente un essai proprement dit de toponymie dans les conjectures qu'il formule sur l'origine de ce nom. Les étymologies du nom de saint Bertin dans la *Chronique de Sithiu* et de celui de saint Ursmer dans la *Chronique de Lobbes* dénotent, toutes puériles qu'elles sont, un effort de l'esprit vers une science alors à peine soupçonnée ⁽¹⁹⁾.

(1) *Gesta abb. Lob.*, chap. VII, *in fine*; cf. chap. XXV.

(2) *Ibid.*, chap. VII.

(3) *Ibid.*, chap. IX.

(4) *Ibid.*, chap. IX, XII.

(5) *Ibid.*, chap. XIII. Sur ce polyptique, voir p. 99.

(6) *Ibid.*, *passim*.

(7) *Ibid.*, chap. II, III, V, IX.

(8) *Ibid.*, chap. III.

(9) *Ibid.*, chap. XVIII.

(10) *Ibid.*, chap. VII.

(11) *Ibid.*, prolog.

(12) *Ibid.*, chap. VI, XII.

(13) *Ibid.*, chap. XXIII, XXV.

(14) *Ibid.*, chap. XIX, XX, XXIV, XXVIII.

(15) « *Varia de hoc est seniorum nostrorum relatio.* » *Ibid.*, chap. III.

(16) *Ibid.*, chap. V.

(17) *Ibid.*, prol., chap. I, II, VII, XII, XXV, XXVI, XLI.

(18) *Ibid.*, chap. XVI.

(19) Nous avons déjà signalé dans le poème sur S. Lambert un essai analogue d'étymologie de nom de personne. Voir p. 79.

L'œuvre de Folcuin, sans être parfaite, a cependant beaucoup de mérite. La narration est ordinairement claire, le récit généralement bien ordonné. Les fautes grammaticales sont moins nombreuses que dans le *Gesta Sithiensium*, probablement parce que l'auteur, dans l'intervalle de vingt années, a eu le temps d'approfondir sa connaissance de la langue. Toutefois, il continue à commettre un certain nombre d'erreurs. Il aime, en particulier, à employer les verbes déponents comme verbes actifs : *mirasse* (chap. VII), *praemeditarunt* (chap. XXV), *hac desiderata pace jam tandem potita* (chap. XXVII). Ailleurs il commet la faute contraire : *filium cuiusdam viri ditissimi ad imbuendum litteris postulatus* (chap. XX). Relevons aussi les expressions *nobis latet* (chap. XLI) et *visitante se* pour *eam* (chap. XIII). Folcuin continue à dire, comme dans la *Chronique de Saint-Bertin* : *ab inferius ad superius monasterium* (chap. XL). Il manifeste une prédilection spéciale pour le verbe impersonnel, forme passive : *ventum est*, employé ici deux fois (chap. XXV, XXXIII), et que nous retrouvons dans le *Gesta Sithiensium* (chap. LVII, LXI, LXXXV) et dans le *Vita Folquini* (1).

Pour ce qui concerne le fond de son récit, l'auteur se montre très soucieux de rester fidèle à la vérité. S'efforçant de reconstituer l'histoire de son monastère dans les temps anciens, il s'entoure de tous les documents qu'il trouve à sa portée; il les cite avec un soin et une précision remarquables. Toutefois, il n'a des faits éloignés qu'une connaissance incomplète. Nous verrons qu'il se montre parfois hésitant et se contente de données vagues. On a remarqué qu'il ne possède sur la chronologie du IX^e siècle que des notions fort imparfaites, et qu'il embrouille passablement ce qui concerne les dissensions entre Carolingiens (2). Quant aux événements plus rapprochés de son époque, a-t-il pu en être instruit par des témoins oculaires : il le note avec attention. Parlant du village de Segelsem, près d'Audenarde, *Singulphi villa*, où il y avait une église desservie par douze chanoines, qui fut pillée par les Normands, j'ai trouvé, dit-il, un homme qui a encore connu ces chanoines dont

(1) Ces observations sur le vocabulaire nous confirment que Folcuin de Lobbes est le même personnage que Folcuin de Sithiu. Voir p. 104, note 5.

(2) *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1902, t. LXVI, p. 295.

le prévôt s'appelait Sparnarius; il donne même le nom de ce témoin oculaire : il s'appelait vulgairement Bruoderchin ⁽¹⁾.

Si, malgré ses recherches, Folcuin ne parvient pas à découvrir les détails ignorés de certains faits, il se garde d'y suppléer par l'imagination. Saint Abel, saint Vulgise, l'évêque Amulvin ont-ils aidé saint Ermin dans son administration spirituelle ou bien lui ont-ils succédé? Folcuin se garde de trancher une question sur laquelle il manque de renseignements précis : *nichil certi reliquit antiquitas* (chap. V). Il déclare aussi ne rien savoir des successeurs d'Anson, les abbés Hildéric et Ramnéric, dont il ne connaît que les noms : *tantum nomina, non gesta sciuntur* (chap. IX) ⁽²⁾. L'église abbatiale bâtie par saint Ursmer a été reconstruite, sous l'évêque Étienne, plus grande et plus belle. Est-ce le roi, est-ce l'évêque qui est l'auteur de cette reconstruction? L'auteur l'ignore et l'avoue : « Auctorem autem ejus, sive rex fuerit sive abbas, id nescimus. Si quis improperat, antiquitati quae de his siluit, non nobis succenseat » (chap. XVIII).

Folcuin se montre très modéré dans ses jugements. Il sait, chez un ami ou chez un adversaire, faire la part du bien et du mal. Il est partisan de Richair contre Hilduin, dans leur compétition à l'évêché de Liège. Il trace du prélat le portrait le plus flatteur, et cependant il lui reproche en même temps sa vénalité dans l'administration de Lobbes (chap. XIX). Il blâme Régnier III de Hainaut, auquel il se montre hostile à juste titre, d'avoir violé, la veille de la Toussaint, pendant le chant des vêpres, l'église de Saint-Ursmer, en y poursuivant le seigneur Oduin, qui avait cherché asile dans le temple. Il reconnaît toutefois la justice du châtement à travers les circonstances de temps et de lieu qui rendaient la punition blâmable : « esto, fuerit dignus ille haec pati, sed observanda erat oportunitas temporis et sanctitas loci » (chap. XXVI).

Folcuin montre la même modération dans l'appréciation qu'il porte sur

(1) *Gesta abb. Lob.*, chap. XVI.

(2) Il ajoute : « Credo propter annorum paucitatem aut commemorationem non multo utilem ». Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable. Ces deux abbés n'ont sans doute rien fait de remarquable, bien qu'ils aient gouverné le monastère, l'un pendant quatorze ans, de 800 à 814, le second pendant cinq ans, jusqu'en 819.

Rathier, un adversaire dont il eut beaucoup à se plaindre. Parlant de son élévation à l'évêché de Liège, il n'a pour lui que des éloges. Il emprunte les paroles de Ruotger pour vanter sa science, son éloquence : « habundantem doctrinam et eloquentiam copiosam, qua inter sapientissimos florere visus est ». Il ne loue pas moins sa vertu. Brunon, sans doute, a eu l'intention de s'attacher cet homme remarquable, en l'élevant à l'évêché de Liège après son expulsion de Vérone; mais un motif plus sérieux dirige aussi son choix; il veut un évêque irréprochable : « ita demum os loquentium inimica obstruere se posse credidit, si nulla occasio scandali posset in eorum episcopo reperiri ». Si Rathier est expulsé de son siège, la méchanceté de ses ennemis en est la cause : « pars sinistra praevaluit.... » (chap. XXIII). Folcuin emploie les expressions les plus élogieuses pour déplorer les malheurs du prélat. Plus loin, quand il en vient à raconter la conduite ingrate de celui-ci, il le fait avec la plus extrême réserve : « Pourquoi m'arrêter plus longtemps? La situation en vint à ce point que l'abbé céda sa place, sachant que telle était la volonté de l'évêque. Il ne m'appartient pas d'en dire davantage » (chap. XXVIII). Ce langage à l'égard d'un adversaire met Folcuin au-dessus de tout soupçon de calomnie. Si en même temps il accuse Rathier de crimes de simonie qu'il paraît ne pas avoir commis, sa bonne foi ne peut donc pas être suspectée, et l'on doit plutôt croire qu'il fut trompé lui-même par des flatteurs intéressés à noircir auprès de lui la réputation de son adversaire. Il faut sans doute expliquer de semblable manière le langage très vif que tient Folcuin à l'égard d'Erluin, abbé de Gembloux et prieur de Lobbes. Sigebert représente ce religieux comme un saint personnage, aimé de tous ses frères, charitable, fervent, prompt à secourir les pauvres et les voyageurs. Folcuin le qualifie de menteur, d'hypocrite, d'adulateur, d'ambitieux, de prodigue (chap. XXVI). Il semble, dans ces injustes accusations, refléter les sentiments des moines de Lobbes. Irrités contre l'étranger qui était venu remplacer leur prieur Blitard et essayait d'introduire des réformes contraires à leurs coutumes, nous avons vu qu'ils se portèrent à son égard aux plus sauvages excès ⁽¹⁾. Or quand on nourrit

(1) Voir p. 90.

contre quelqu'un des sentiments semblables à ceux qui animaient les religieux à l'égard de leur nouveau prieur, les mots de flatterie et d'ambition sont faciles à proférer, la piété devient aisément de l'hypocrisie, et une certaine magnificence à recevoir les étrangers se convertit naturellement en prodigalité et dilapidation. Tel était le jugement des moines sur l'abbé Erluin, et il eût été difficile à Folcuin, vingt-cinq ans après ces événements, de reconnaître la vérité à travers une tradition haineuse, d'autant plus soigneusement entretenue qu'elle servait d'excuse à de déplorables et cruelles vengeances.

16. *Miracula S. Ursmeri*. — Les chapitres XXV et XXX à XLIV de la *Chronique de Lobbes* sont textuellement reproduits par Folcuin dans le livre des miracles de saint Ursmer ⁽¹⁾. La seule différence entre les deux écrits concerne l'ordre dans lequel les faits sont racontés. Les quinze premiers chapitres du *Miracula* ne sont qu'un extrait de la chronique, auquel l'auteur s'est contenté d'ajouter un prologue ⁽²⁾. Les deux ouvrages furent plus tard continués séparément. Nous examinerons en son lieu la continuation ajoutée au *Gesta abbatum* par un moine du XII^e siècle ⁽³⁾. Quant au *Miracula*, quatre religieux de Lobbes continuèrent successivement ce récit. Dès le temps de Folcuin, on y ajoute un seizième chapitre ⁽⁴⁾. Il est même probable que celui-ci fut composé avant l'achèvement du livre relatant les miracles précédents, car l'auteur se plaint qu'on n'ait pas encore mis par écrit les miracles de saint Ursmer, particulièrement ceux qui arrivèrent au temps de l'invasion des Hongrois ⁽⁵⁾. Or ces miracles sont longuement racontés par Folcuin ⁽⁶⁾.

(1) MABILLON, AA. SS. april, t. II, pp. 561 et suiv.; GHESQUIÈRES, t. VI, pp. 256 et suiv.; HOLDER EGGER dans MGH. SS., t. XV, pp. 832 et suiv.

(2) La manière dont, au chapitre X du *Gesta*, Folcuin parle des miracles qu'il compte ajouter à sa chronique, démontre que ce sont les miracles qui sont extraits de celle-ci, et qu'on ne peut pas supposer qu'ils aient été écrits d'abord, puis intercalés dans la chronique.

(3) Voir chap. VII, § 52.

(4) « Fulcuinus nostri aevi temporibus sat probissimus. *Miracula*, chap. XVI.

(5) « Innumera... alia miracula scriptorum desidiae oblivioni quam memoriae maluerunt tradere. » *Ibid.*

(6) *Miracula*, chap. I; *Gesta abb. Lob.*, chap. XXV.

Après cette première ajoute, le récit fut continué, du chapitre XVII au chapitre XX, probablement par un autre écrivain, dans la première moitié du XI^e siècle. Un nouveau continuateur écrivit les chapitres XXI à XXIII vers 1057; il signale comme un fait récent la mort de Henri III arrivée en 1056 ⁽¹⁾. Enfin un autre moine raconta, dans les chapitres XXIV à XXXI, des événements du temps de l'abbé Adélarde (1053-1077) ⁽²⁾; il écrivit après 1090, car il parle comme d'un fait récent de la peste qui sévit en cette année dans le pays ⁽³⁾.

Un autre écrit retrace les miracles opérés par l'intercession de saint Ursmer, lors du transport de ses reliques en Flandre, en 1060 ⁽⁴⁾.

(1) « Anno millesimo quinquagesimo. » *Miracula*, chap. XXI. — « Nuper igitur eodem vindemiarum mense quo Henricus imperator decessit humanis. » *Miracula*, chap. XXIII.

(2) « Longo post tempore, Adelardo abbate. » *Miracula*, chap. XXIV.

(3) « Nuper cum populi adjacentium provinciarum divino flagrarent incendio. » *Miracula*, chap. XXIX. — Cf. *Ann. Laubienses* ad a. 1090 : « Hoc anno orta est pestis in hominibus quae arsura dicitur. »

(4) AA. SS., avril, t. II, pp. 570 et suiv.; Guesquière, t. VI, pp. 295 et suiv.; MGH. SS., t. XV, pp. 837 et suiv.